

DÉLIBÉRATION DE CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/26 - REGROUPEMENT DES GROUPES SCOLAIRES BRACKE DESROUSSEAUX - SAND ET MICHELET A LOMME

L'organisation pédagogique des écoles Bracke Desrousseaux, George Sand et Michelet à Lomme est actuellement organisée de la façon suivante : l'école Bracke Desrousseaux Sand accueille les premiers et seconds cycles (maternelles jusqu'au CE1) et l'école Michelet le troisième cycle du CE2 au CM2.

Le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège a modifié le Code de l'éducation et institué une nouvelle organisation des cycles prévoyant une mise en œuvre progressive jusqu'à la rentrée de septembre 2017.

Ainsi, l'article D.311-10 du Code de l'éducation prévoit désormais que la scolarité est organisée en quatre cycles successifs : le premier cycle correspond aux 3 niveaux de maternelles (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section), le second cycle correspond aux 3 premières années de l'école élémentaire (Cour Préparatoire, Cour Élémentaire 1, Cour Élémentaire 2) et le troisième cycle aux 2 dernières années de l'école élémentaire et la première année de collège (Cour Moyen 1, Cour Moyen 2 et 6ème).

Afin de mettre en cohérence l'organisation pédagogique avec l'organisation spatiale, une réflexion commune a été menée avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et les enseignants des écoles concernées. Cette réflexion a abouti au regroupement des 2 écoles avec un positionnement des classes au sein du groupe Bracke Desrousseaux - Sand. Afin de garantir la continuité des activités complémentaires proposées au sein du groupe scolaire, des espaces au sein du bâtiment A de l'école Michelet resteront dédiés au Pôle musical de l'école, mais aussi aux activités d'arts plastiques.

Ce regroupement répond aux objectifs suivants :

- Garantir une continuité éducative de la petite Section au CM2 ;
- Proposer aux enfants de nos écoles des espaces d'apprentissage de qualité ;
- Offrir aux parents un groupe scolaire unique facilitant l'accompagnement de leurs enfants ;
- Renforcer l'attractivité de ce groupe scolaire permettant de se prémunir d'une fermeture de classe ;
- Favoriser l'inclusion des élèves de l'ULIS ;
- Eviter aux enfants de devoir traverser la rue pour se rendre à l'office de restauration.

L'ensemble de ces objectifs concourant à la réalisation de notre objectif commun : **la réussite des enfants.**

Les Conseils des Ecoles réunis en Conseil extraordinaire le 4 décembre 2017 ont approuvé à l'unanimité ce projet de regroupement des écoles.

L'Éducation Nationale, par courrier du Directeur Académique des Services du Nord (DASEN) en date du 21 décembre 2017, a pris acte de l'approbation du Conseil des écoles et de la délibération du Conseil à venir. Il assure que la procédure de fusion n'affecte pas les structures actuelles des écoles et qu'à la rentrée l'école fonctionnera avec un nombre d'enseignant équivalent.

.../...

Monsieur le Préfet de Région des Hauts-de-France a validé ce projet par courrier en date du 30 mars 2018.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le regroupement par fusion des groupes scolaires Bracke Desrousseaux, Sand et Michelet

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme